



CONSTRUCTION DU SIÈGE DE LA CC DE L'OISANS LE BOURG D'OISANS (38)

OPÉRATION

Maître d'ouvrage : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OISANS (CCOI)

Lieu : LE BOURG D'OISANS (38)

SHON : 1 200 m²

Montant des travaux (HT) : 2 000 000 €

EQUIPE PROJET

AMO QEB : TERRE ECO

Equipe MOE : ATELIER DES VERGERS / ITF / JC PERRIN / ARBORESCENCE

MISSION TERRE ECO

AMO Qualité Environnementale du Bâtiment

- Suivi de la conception et de la réalisation

RÉALISATION

Début de la mission : janvier 2015

Fin de la mission : juillet 2020

Phasage des travaux : juillet 2016 - janvier 2018



DONNÉES PROGRAMMATIQUES

Au cœur du Parc National des Écrins, le projet concerne la construction du siège de la Communauté de Communes de l'Oisans (CCOI). L'équipement comprend des bureaux pour le personnel de la communauté de communes, une salle de convivialité, des salles de réunion, ainsi qu'un hall commun desservant le bâtiment mitoyen de la mairie du Bourg d'Oisans et les locaux de la Communauté de Communes.

SPÉCIFICITÉS DU PROJET

Véritable élément de centralité des équipements publics rassemblés autour d'un petit parc public, ce projet intègre deux cadres de réflexion innovante en termes de démarche de qualité environnementale des bâtiments : le projet européen « MountEE » - Construction durable dans les régions de montagne, et l'appel à projet régional « Bâtiment à énergie positive Effinergie+ » préfigurant la performance des bâtiments soumis à la future réglementation applicable en 2020. Lauréat du Prix Régional de la Construction Bois Auvergne Rhône Alpes 2018

APPROCHE ENVIRONNEMENT & ÉNERGIE

- Suivi des objectifs de qualité environnementale lors des phases d'étude, de travaux et d'exploitation
- Gestion des eaux pluviales à la parcelle
- Conservation des arbres à hautes tiges et prise en compte de la biodiversité
- Mise en place d'une démarche de Chantier Propre
- Réalisation de livrets à destination des usagers et du gestionnaire, suivi d'exploitation sur 2 ans

OBJECTIFS DU PROJET

- Insertion et intégration architecturales
- Réduction de l'impact de l'énergie grise du bâtiment : construction en ossature bois, isolation en coton recyclé « Métisse », utilisation de bois certifiés « Bois des Alpes »
- Mise en œuvre d'une couverture solaire photovoltaïque
- Mutualisation de la production de chaleur pour le bâtiment de la CCOI et la mairie : chaufferie bois à granulés
- Etanchéité à l'air du projet sous 4 Pa $\leq 0,25\text{m}^3/\text{h}\cdot\text{m}^2$, soit $n50 < 0,6 \text{ vol/h}$

